

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021 – 18 H

Dans le contexte actuel lié à la crise sanitaire, dans le respect des gestes barrières, les membres du Conseil Municipal se sont réunis ce 3 juin 2021 à 18 h dans la salle des fêtes de Pernes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 mai 2021 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSOONE-CZAJKA, M. LEWANDOWICZ, Mme MERLIN, M. DELERUE, Mme BRUYANT, M.M. DELECOURT, BLARINGHEM, Mmes BUGNON, DONNAINT (arrivée à 18h10), M. DOOLAEGHE, Mme BELVAL, M.M. JAZWIECKI, JOSSIEN et Mme HEMERY (arrivée à 18h30).

Excusés : Mme Pascale AFANASJEW (procuration à Mme MERLIN) ; M. Ludovic WAGON (procuration à M. JOSSIEN) ; M. Thibaut CARDON (procuration à M. BLARINGHEM) ; M. Frédéric LALLOYER (procuration à Mme JANSOONE), Mme Virginie PINTO (procuration à Mme BELVAL).

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie BUGNON.

Participaient à la réunion :

Daphné KAJ, secrétaire de mairie

Sabine MUCHA, agent de gestion administrative

Pauline MAYEUR, assistante de gestion comptable et RH.

2 journalistes., M. Mattéo PONCHANT (invité Mme le Maire)

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

Le PV est approuvé :

POUR : 14 – CONTRE : 3

Adoption du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a modifié son rapport et demande aux communes de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation de chacune des communes membres de l'EPCI.

Pernes perd 3 022 € ce qui correspond à la quote-part des eaux pluviales sur réseau unitaire, réduisant la compensation à 173 324,45 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mme Sophie DONNAINT.

Prise de compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités » (AOM) dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Il a été demandé aux communautés de communes de se prononcer sur la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

Cette prise de compétence est essentielle pour les communautés de communes, puisque cette compétence « AOM » permettra à TernoisCom de gérer les mobilités sans les contraindre.

Les communes sont amenées à se prononcer sur cette prise de compétence.

POUR : 13 – ABSTENTION : 5 – CONTRE : 0

EPF – convention ancien Moulin de la Ferté.

Une convention opérationnelle entre l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais (EPF) et la commune de Pernes relative à l'opération dénommée – Pernes – ancien moulin de La Ferté – a été signée le 17 avril 2015. Dans le cadre de ce projet, l'EPF a fait la même année l'acquisition du 194 rue de la Gare .

Dans cette convention , la commune s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF, au plus tard dans un délai de 10 ans, soit le 17 avril 2025.

Un acquéreur pour le bien cité ci-dessus s'est manifesté auprès de Maître Olivier, notaire à Pernes.

Pour que l'EPF puisse céder ce bien, à la demande de la Commune, à toute autre personne physique ou morale, une délibération du conseil municipal est nécessaire.

Les membres votent POUR à l'unanimité.

Marché aux puces : règle droits de place.

La commission des Fêtes s'est réunie les 11 et 31 mai pour organiser le mercredi 14 juillet un marché aux puces.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer pour fixer le tarif des emplacements.

Après débat, il a été proposé 1,50 € le mètre linéaire.

Arrivée de Mme Ludivine HEMERY.

POUR à l'unanimité pour 1,50 € le mètre linéaire .

Informations diverses.

- Départs retraite au service technique.

Un agent de restauration et un agent technique polyvalent font valoir leur droit à la retraite à compter du 1er juillet 2021.

Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (27h/semaine) ainsi qu'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/semaine) seront donc vacants à cette date.

Conformément à la réglementation, les publicités seront faites sur le site EMPLOI TERRITORIAL préalablement aux recrutements.

- Notre Dame.

La commune dans le cadre de son contrat d'association Ecole Privée/Etat participe à hauteur de 152,45 € par enfant pernois scolarisé à l'Ecole Notre Dame.

L'UDOGEC62 (Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques 62) et l'OGEC ont soumis une réclamation à la Commune quant à cette participation financière

Après calculs, la participation s'élèverait à 562 € par élève pernois de maternelle et 243 € par élève pernois de primaire.

La Commune attend le retour de l'UDOGEC62 et l'OGEC sur cette proposition soit 600 €/maternelle et 300 €/primaire.

- DUERP – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Une réunion sera programmée avec les membres du groupe de travail pour l'avancement de ce dossier suite à la réception d'une proposition présentée par une chargée d'évaluation des risques.

- Présentation de monsieur Vincent HERNU sur la fusion des écoles.

Le document sera transmis aux élus dès réception.

- Règlement Intérieur définitif.

Le document a été remis dans le dossier de chaque élu lors de cette réunion du 3/06/2021.

- Aide aux commerçants.

Aucun retour n'a été constaté au sein des services de la mairie. Une rencontre va être programmée dans les jours suivants avec les commerçants. Celle-ci fera suite à une première réunion avec les présidents d'association, les commerçants/artisans le 31/05/2021.

- Indemnités des élus.

Avant le vote du budget,, un document reprenant les indemnités des élus doit être présenté.Celui-ci sera transmis aux élus, par mail, sous 8 jours.

- Détail des relevés radars pédagogiques.

Un relevé a été remis dans le dossier de chaque élu lors de cette réunion du 3/06/2021.

- Sécurité des piétons dans la ruelle des soupirs.

Une étude sera réalisée pour l'installation éventuelle d'un tourniquet permettant le passage des personnes à mobilité réduite mais tout en empêchant l'accès aux deux roues...

- Problème électrique à l'église.

Le matériel a été commandé chez PRO'G avec rdv fixé le 21/06/2021 pour réparation.

- Compte-rendu de la commission travaux du 28 mai 2021.

Un point de situation a été présenté sur les travaux rue de St Pol confirmant les échanges du 28 mai 2021.

- Mise en place d'une tarification sociale pour la cantine scolaire.

Madame le Maire propose de mettre en place la cantine à 1€ à partir de la rentrée 2021 pour une première année test ; une réunion regroupant la Commission Finances et la Commission Affaires scolaires se réunira courant juin.

- Dotation des conseillers municipaux en badges et pin's.

Un conseiller sollicite la détention d'un pin's ou d'un badge dans le cadre d'une identification lors de différentes manifestations.

Fin de la séance : 19h25


Genevieve JANSZKOWICZ-CZAJKA, maire